

Information générale

Cours	
Titre	MCB4050-A-A22 - Stage de recherche honor 1
Nombre de crédits	3
Sigle	MCB4050-A-A22
Site StudiUM	https://studium.umontreal.ca/course/view.php?id=223563
Faculté / École / Département	Médecine / Microbiologie, infectiologie et immunologie
Trimestre	Automne
Année	2022
Mode d'enseignement	En présentiel
Déroulement du cours	Stage de recherche de 9 crédits (MCB4050, 3 crédits au trimestre d'automne et MCB4060, 6 crédits au trimestre d'hiver) dans un laboratoire de recherche préalablement approuvé.
Charge de travail hebdomadaire	Minimum de 60 jours de travail à temps plein.

Enseignant		
Dr George Szatmari	Titre	Professeur agrégé
	Coordonnées	george.szatmari@umontreal.ca
	Disponibilités	Utilisez les forums sur StudiUM pour les questions relatives au cours. Pour des préoccupations personnelles, me joindre par courriel.

Personne-ressource		
TGDE – Premier cycle	Responsabilité	Technicienne en gestion des dossiers étudiants
	Coordonnées	tgde-1er-cycle@microim.umontreal.ca
	Disponibilités	Par courriel

Description du cours	
Description simple	Stage de recherche en microbiologie et immunologie dans un laboratoire, sur le campus ou hors campus, après approbation par un superviseur de stage et le coordonnateur départemental. Rédaction d'un texte scientifique et présentation orale. Remarques: Accès limité et sur entrevue. Cours contingenté.
Description détaillée	<p>Le cheminement Honor est destiné aux étudiants qui prévoient continuer aux cycles supérieurs.</p> <p>Il comprend des cours de niveau 4000 qui constituent le Bloc 01V du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un cours méthodologique de 3 crédits (<i>BIO4000 Communication scientifique</i>), et;

- un stage de recherche de 9 crédits qui comporte un minimum de 60 jours de travail et à plein temps.

Les étudiants s'inscrivent aux cours MCB4050 (3 crédits) à l'automne et MCB4060 (6 crédits) à l'hiver.

« REM » (remise) apparaît au bulletin d'automne jusqu'à ce que les notes des évaluations soient disponibles à la fin du trimestre d'hiver. Le superviseur du stage de recherche est encouragé à fournir à l'étudiant une évaluation formative tout au long du travail, avant d'arriver à l'évaluation formelle de fin de stage.

Les laboratoires de tous les professeurs du Département de microbiologie, infectiologie et immunologie et du Département de sciences biologiques de même que les laboratoires affiliés (hospitaliers, centres de recherche) sont autorisés d'office. Tout autre laboratoire œuvrant dans les domaines de la biologie (universitaire, industriel, gouvernemental...) doit être approuvé par le professeur responsable. Ces laboratoires doivent procurer un environnement résolument axé sur la recherche. Les étudiants devront accepter les règlements de chaque laboratoire en ce qui concerne les horaires, les aspects de sécurité, etc. Même si l'étudiant stagiaire peut travailler dans le quotidien avec des étudiants diplômés et des techniciens, le superviseur qui se porte garant du stage de l'étudiant doit détenir un diplôme universitaire de Ph.D. ou de M.D. et c'est lui qui doit fournir l'évaluation du stagiaire. Un formulaire d'évaluation est fourni à cet effet.

Place du cours dans le programme

Cours à option réservé aux étudiants du cheminement Honor du baccalauréat en microbiologie et immunologie.

Critères d'éligibilité et sélection des étudiants

1. avoir réussi au moins 50 crédits de cours;
2. avoir une moyenne cumulative minimale de 3,5;
3. trouver un laboratoire d'accueil et un superviseur qui accepte d'encadrer le stage de recherche et de l'évaluer;
4. faire approuver le stage par le professeur responsable avant le 1er juillet précédant le début du stage.

Pour faire approuver le projet de stage, l'étudiant doit soumettre au professeur responsable :

1. une copie de son relevé de notes (minimum de 50 crédits

- universitaires);
- le formulaire d'enregistrement « [Stage de recherche](#) » dûment rempli, signé par lui-même et par le superviseur de la recherche;
 - un résumé du projet de recherche d'au maximum 2000 caractères.

Veillez communiquer par courriel (tgde-1er-cycle@microim.umontreal.ca) avec la TGDE 1^{er} cycle du Département de microbiologie, infectiologie et immunologie, pour l'inscription à ce cours.

Apprentissages visés

Objectifs généraux

Objectifs d'apprentissage

Calendrier des séances

6 septembre 2022	Contenus	
	Activités	Début de la période de réalisation du stage du trimestre d'automne (3 crédits)
20 décembre 2022	Contenus	
	Activités	Fin de la période de réalisation du stage du trimestre d'automne (3 crédits)

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Évaluations

Calendrier des évaluations

6 septembre 2022	Activité	Pondération totale du cours*
	Objectifs d'apprentissage visés	*Les détails vous seront fournis sur le plan de cours MCB4060.
	Pondération	*Les détails vous seront fournis sur le plan de cours MCB4060.

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à

[l'article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.](#)

Consignes et règles pour les évaluations

Rappels

Dates importantes

Modification de l'inscription	21 septembre 2022
Date limite d'abandon	11 novembre 2022
Fin du trimestre	23 décembre 2022

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours	<p>L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet</p> <p>https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx</p> <p>Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.</p>
Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents	<p>Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette capable de fonctionner avec Internet haute vitesse (pour faciliter le visionnement des vidéos et la participation aux séances synchrones). Vous aurez aussi besoin d'écouteurs et d'installer le logiciel Zoom sur votre appareil.</p> <p>Pour accéder à votre environnement d'apprentissage StudiUM, il est recommandé d'utiliser le navigateur Chrome de Google ou encore Firefox de Mozilla.</p> <p>Pour accéder aux ressources de la bibliothèque, vous devez installer le Proxy de l'UdeM sur votre appareil.</p> <p>Par ailleurs, en tant qu'étudiant de l'UdeM, vous pouvez télécharger gratuitement la suite Office 360.</p>

Ressources

Ressources obligatoires

Documents

Ouvrages en réserve à la bibliothèque

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite <http://cce.umontreal.ca/>

Centre étudiant de soutien à la réussite <http://cesar.umontreal.ca/>

Services des bibliothèques UdeM <https://bib.umontreal.ca/>

Soutien aux étudiants en situation de handicap <http://bsesh.umontreal.ca/>

Autres

Vous ne voyez plus le bout de votre trimestre ? Vous cumulez les problèmes et difficultés en cours de trimestre ?

Avant d'atteindre le point de non-retour et/ou d'avoir recours à des pratiques peu recommandables, allez chercher de l'aide !

Consulter le site du **SOUTIEN POUR RÉUSSIR** de l'Université de Montréal. Vous y trouverez les outils et ressources pour vous aider à atteindre vos objectifs de réussite.

Cadres règlementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Renseignez-vous sur les

ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école

Autres

Le règlement des études du premier cycle de de l'Université de Montréal

(<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>)

mentionne que, si vous croyez avoir été lésé dans l'évaluation d'un travail ou examen, vous devez entreprendre les démarches suivantes **à la fin du trimestre** suite à l'obtention de votre note littérale:

1) Au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant doit faire une demande de consultation de ses travaux (*art. 9.4*). Afin de vous prévaloir de ce droit, effectuez une demande auprès de la TGDE responsable de la gestion du cours (coordonnées disponibles dans le programme horaire).

2) Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des **raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit** peut demander la révision de cette modalité en remplissant le formulaire dédié et déposer sa demande motivée auprès de l'autorité compétente de la faculté responsable du cours (en l'occurrence, la TGDE responsable de la gestion du cours). Suite à la révision des modalités d'évaluation, la note peut être maintenue, diminuée ou majorée et le relevé de notes sera ajusté en conséquence (*art. 9.5*).

Ainsi, veuillez noter qu'aucune modification de la note ne sera effectuée en cours de trimestre. Seule la TGDE est habilitée à recevoir vos demandes de consultation et de révision, et ce, en fin de trimestre. Seul le directeur du département est habilité à acquiescer à une demande de révision.

Règlement concernant la quérulence dans le contexte d'une demande, d'une plainte ou de l'exercice d'un droit d'un étudiant

L'Université de Montréal a adopté un règlement afin d'encadrer l'exercice d'une demande, d'une plainte ou d'un droit prévu aux politiques et règlements de l'Université lorsqu'un étudiant fait preuve d'une conduite quérulente. Soyez avisé que, le cas échéant, ce règlement sera appliqué.

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

Site Intégrité <https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

Les règlements expliqués <https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>

Autres **Tout travail peut être analysé afin de déceler toute trace de plagiat.**